



Subvention aux écoles de musique : 7 180 €

Liste des écoles soutenues dans le cadre du Schéma départemental de développement des enseignements artistiques 2023-2024

Budget : 20 € /élève

	Effectif Enfants	Montant de la subvention
Ecole des 3 rivières (Saint-Jean-le vieux) élèves d'Ambronay et de l'Abergement-de-Varey	17	340 €
Maison de la musique de Meximieux	104	2 080 €
Ecole de musique et de danse d'Ambérieu	127	2 540 €
Ecole de l'union musicale de l'Albarine	6	120€
Ecole de musique des Charmettes Lagnieu	105	2 100 €
		7 180 €